

**RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE GAZODUC TQM
DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

**AVIS DE PROJET
AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN**

**Préparé par
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
GAZ MÉTROPOLITAIN
PAR SON COMMANDITÉ
GAZ MÉTROPOLITAIN INC.
Ci-après appelé GMi**

11 AVRIL 2003

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	iii
1. INTRODUCTION.....	1
2. PROMOTEUR.....	1
3. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR.....	2
4. TITRE DU PROJET	2
5. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	3
6. LOCALISATION DU PROJET	4
7. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET	7
8. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	8
9. DESCRIPTION DU MILIEU ET DES PRINCIPALES CONTRAINTES.....	8
9.1 Description du milieu.....	8
9.2 Description des points de raccordement.....	9
9.3 Éléments particuliers.....	10
10. PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS APPRÉHENDÉES.....	12
10.1 Ressource sol.....	12
10.2 Ressource eau.....	13
10.3 Ressource air.....	14
10.4 Ressources biologiques.....	14
10.5 Aspects socio-économiques.....	15
10.6 Synthèse des impacts.....	16
11. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET ET COÛTS.....	16
12. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES.....	17

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

13. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE..... 17

14. CERTIFICAT RELATIF À L'AVIS DE PROJET 17

ANNEXE

Annexe A : Documents administratifs

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Plan de localisation et zone à l'étude5

1. INTRODUCTION

Ce document s'inscrit dans une démarche de demande de certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et constitue un avis pour le projet mis de l'avant par la Société en commandite Gaz Métropolitain (GMi) visant à assurer l'approvisionnement en gaz naturel de son réseau de distribution de l'île de Montréal. Ce projet fait suite à un avis émis par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à l'effet que le permis permettant à GMi d'accrocher une conduite de gaz au pont Jacques-Cartier, ne serait pas renouvelé pour des raisons de sécurité. GMi se voit donc dans l'obligation de trouver une solution de rechange afin de permettre un approvisionnement adéquat de son réseau de l'île de Montréal. GMi envisage de raccorder son réseau de distribution de l'île de Montréal au réseau de Gazoduc TQM passant à l'extrémité est de l'île. Ce raccordement nécessitera à priori la construction d'un gazoduc à haute pression (qui sera la propriété de Gazoduc TQM) dans une nouvelle emprise entre le point de raccordement sur le réseau de Gazoduc TQM et l'emplacement du poste de livraison, comprenant des équipements de mesurage, de détente et d'odorisation, ainsi que la construction d'un gazoduc à basse pression entre ce poste et le point de raccordement aux installations de GMi.

Les renseignements généraux concernant entre autres le promoteur, la tenure et le zonage des terrains (lots) visés, les caractéristiques techniques du projet et les conséquences appréhendées de ce dernier sur l'environnement sont présentés ci-après.

2. PROMOTEUR

Le promoteur du projet est la compagnie GMi. La personne responsable de la coordination et de la direction du projet est M. Claude Doré, chef de service ingénierie. Toutes les communications relatives au présent avis de projet en vue de l'obtention du certificat peuvent lui être transmises aux coordonnées suivantes :

Gaz Métropolitain inc.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec)
H2K 1X3
Téléphone: (514) 598-3017
Télécopieur: (514) 598-3864
Courriel : cdore@gazmet.com

3. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR

La firme UDA inc. (Urgel Delisle & associés inc.) a été mandatée pour participer à l'élaboration du projet et présenter les demandes de permis et d'autorisations nécessaires en vue de la réalisation de ce projet de raccordement du réseau de distribution de GMI au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal. Une copie d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif du conseil d'administration de GMI est présentée à l'annexe A. Une procuration autorisant UDA inc. à déposer les documents nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation est également fournie à cette annexe.

UDA inc. est une firme spécialisée en environnement, agriculture et foresterie. Le responsable du projet est M. Claude Veilleux, ing. & agr. Il est possible de le rejoindre aux coordonnées suivantes:

Urgel Delisle & associés inc.
426, chemin des Patriotes,
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec)
J0H 2G0
Téléphone : (450) 584-2207
Télécopieur : (450) 584-2523
Courriel : cveilleux@udainc.com

4. TITRE DU PROJET

Le projet faisant l'objet du présent avis porte le nom de « *Raccordement au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal* ».

5. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Situation actuelle

La région de l'île de Montréal et de Laval ainsi qu'une partie de la Rive Nord sont présentement alimentées par trois sources de gaz naturel, soit les postes de livraison de Boisbriand et de Senneville ainsi que la conduite du pont Jacques-Cartier qui transite du gaz de la Rive Sud vers Montréal.

En période de pointe en hiver, ces trois sources débitent des volumes horaires de l'ordre de 675 000 m³. La configuration du réseau qui alimente cette région fait en sorte que la capacité actuelle est présentement atteinte et qu'une amélioration importante du réseau serait requise si de nouveaux clients, avec des fortes consommations, voulaient obtenir du gaz.

GMI connaît cette situation depuis de nombreuses années. Lors du projet du prolongement du réseau de Gazoduc TQM vers PNGTS, elle a demandé que le tracé passe par l'est de l'île de Montréal compte tenu que les futurs clients importants seraient situés en majorité dans l'est de l'île. C'était faire preuve à ce moment d'une bonne planification que de profiter de ce projet pour faciliter le raccordement futur du réseau avec un nouveau point d'alimentation situé dans l'est de l'île. En prévision de ces travaux futurs, une vanne de sectionnement avait été installée en bordure de l'autoroute 40 alors qu'une gaine en acier avait été installée lors de la construction d'un tunnel sous l'autoroute 40 (à proximité de la vanne de sectionnement) pour faciliter le franchissement de ladite autoroute lors d'un raccordement futur au réseau de Gazoduc TQM.

Élément nouveau

Le 22 janvier 2003, la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée avisait GMI qu'elle ne désirait plus renouveler le permis qu'elle accordait à GMI pour la conduite installée sous le pont Jacques-Cartier, cette décision étant prise pour des

raisons de sécurité et suite à une analyse de risques concernant des attaques possibles de terroristes. Par la même occasion, cette lettre mentionnait que GMI avait jusqu'au 31 janvier 2004 pour procéder à l'enlèvement de ladite conduite.

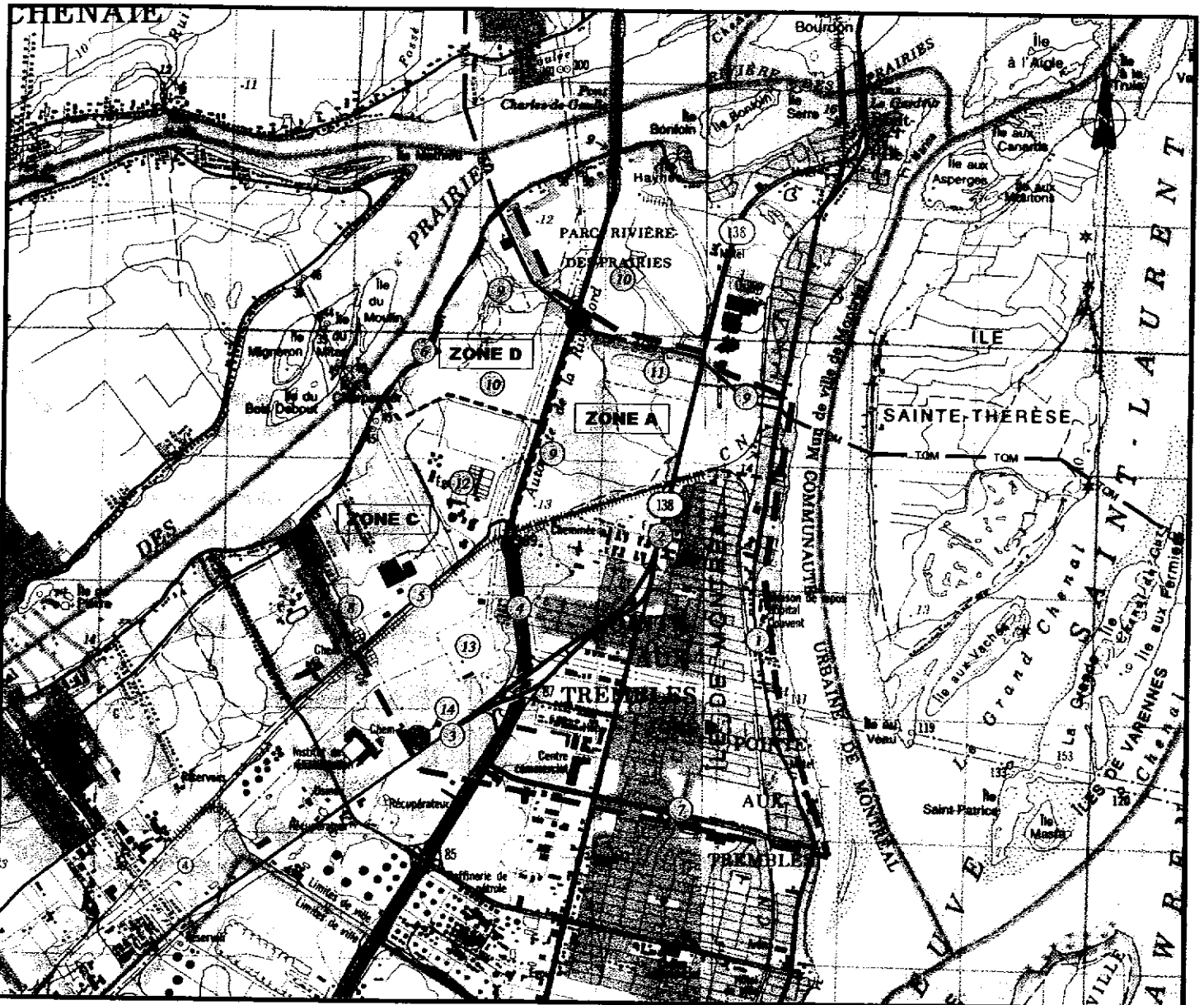
Solutions possibles

Deux solutions principales furent étudiées par GMI. La première consistait à remplacer la conduite installée sous le pont Jacques-Cartier par une conduite située près de cet endroit et installée par forage directionnel. Cette solution aurait permis de revenir à la situation actuelle sans toutefois augmenter la capacité du réseau. Elle coûterait aux environs de 10,6 millions de dollars sans parler des difficultés importantes de réalisation.

La deuxième solution consistait à devancer le projet déjà prévu depuis plusieurs années, soit d'ajouter un point de desserte dans l'est de Montréal. Cette solution, en plus d'augmenter la capacité du réseau, coûterait sensiblement le même prix que le forage directionnel près du pont Jacques-Cartier, soit 11,4 millions de dollars, de sorte que GMI a retenu cette solution qui consistera à raccorder son réseau de distribution au réseau de Gazoduc TQM passant à l'extrémité est de l'île.

6. LOCALISATION DU PROJET

Le projet de raccordement au réseau de Gazoduc TQM est situé sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissements Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est), dans l'est de l'île. Le secteur considéré pour l'implantation du raccordement est délimité à l'est par le réseau de Gazoduc TQM, au sud par la rue Notre-Dame, à l'ouest par le boul. du Tricentenaire et l'avenue Armand-Chaput et au nord par le boulevard Gouin. La figure 1 localise le secteur en question ainsi que les points de raccordement les plus probables aux deux réseaux concernés.



LÉGENDE :

- | | | | |
|-----------|---|---|---------------------------------------|
| — — — — — | Secteur à l'étude | ⑨ | Parc-Nature de la Pointe-aux-Prairies |
| - - - - - | Limite des zones | ⑩ | Terrain de golf |
| — TQM — | Gazoduc TQM (existant) | ⑪ | Cimetière |
| ● | Point de raccordement le plus probable au réseau de Gazoduc TQM | ⑫ | Usine de traitement des eaux usées |
| ● | Point de raccordement au réseau de GMi | ⑬ | Poste Hydro-Québec |
| ① | Rue Notre-Dame | ⑭ | Usine de liquéfaction |
| ② | Rue Sherbrooke | | |
| ③ | Boul. Henri-Bourassa | | |
| ④ | Autoroute 40 | | |
| ⑤ | Boul. Maurice-Duplessis | | |
| ⑥ | Boul. Gouin | | |
| ⑦ | Boul. du Tricentenaire | | |
| ⑧ | Avenue Armand-Chatup | | |



Projet:
**RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE
 GAZODUC TQM DANS L'EST
 DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

Titre:
**Plan de localisation
 et secteur à l'étude**



URGEL DELESLE & ASSOCIÉS INC.
 Experts-conseils
 Agriculture, foresterie et environnement

Préparé par: Pierre-Yves Michon, ing. f.
 Dessiné par: David Fortin, tech. f.
 Vérifié par: Claude Veilleux, ing. & agr.

Date:
 03-04-11

Référence: Carte topo. 31H-11 et 31H-12
 Échelle approx.: 1:50 000

Figure: 1
 Fichier: 3313cg01.dwg

Diverses options sont présentement considérées par GMi quant à l'emplacement du point de raccordement le long du réseau de Gazoduc TQM. Il faut se rappeler par contre que l'installation d'un poste de mesurage dans le voisinage de l'autoroute 40 ou la rue Sherbrooke avait été considérée lors de l'élaboration du projet de prolongement du réseau de Gazoduc TQM. Deux emplacements potentiels avaient alors été identifiés de part et d'autre de l'autoroute 40 suite à des consultations auprès des représentants de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Un troisième emplacement, près de la rue Sherbrooke, avait été étudié puis écarté en raison d'un éventuel développement résidentiel. L'emplacement d'un poste au nord de l'autoroute 40 apparaissait à ce moment acceptable par les représentants de la Ville de Montréal et la Division des parcs de la CUM.

L'avenue la plus prometteuse jusqu'à présent consisterait à se raccorder sur le réseau de Gazoduc TQM à la hauteur d'une vanne de sectionnement existante (point A) située immédiatement au sud de l'autoroute 40. Le raccordement au réseau de distribution (point B) se ferait à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Armand-Chaput, à environ 3,5 km (en ligne directe) au sud-ouest du point A. Un poste de livraison, incluant des équipements de mesurage, de détente et d'odorisation, dont la localisation est à préciser, devra être construit entre ces deux points. À cette étape du projet, il est prévu que le poste serait relié à la conduite de Gazoduc TQM par une conduite qui aurait 219,1 mm de diamètre exploitée à haute pression. Il est également prévu que la transition entre ce poste et le réseau de distribution de GMi serait assurée par une conduite de 610 mm de diamètre exploitée à basse pression.

7. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Selon les études réalisées à ce jour, les caractéristiques techniques du projet seraient les suivantes :

Section haute pression (Gazoduc TQM)

Nombre de conduite :	1
Diamètre extérieur de la conduite :	219,1 mm (8")
Longueur totale :	env. 1,3 km
Matériaux et épaisseur de la conduite :	acier, grade 359
Pression maximale d'opération :	9 928 kPa
Pression maximale d'essai :	14 900 kPa
Largeur de l'emprise permanente :	env. 18 mètres
Largeur de l'aire de travail temporaire :	env. 15 mètres
Aires de travail supplémentaires de part et d'autre des obstacles à franchir :	à définir

Section basse pression (GMi)

Nombre de conduite :	1
Diamètre extérieur de la conduite :	610 mm (24")
Longueur totale :	env. 3,3 km
Matériaux et épaisseur de la conduite :	acier, grade 359
Pression maximale d'opération :	2 400 kPa
Pression maximale d'essai :	3 600 kPa
Largeur de l'emprise permanente :	principalement installée dans des emprises de rues
Largeur de l'aire de travail temporaire :	env. 5 mètres
Aires de travail supplémentaires de part et d'autre des obstacles à franchir :	à définir

Structures hors sol

Poste de livraison incluant les équipements de mesurage, de détente et d'odorisation :

1

Espace requis :

100 m X 100 m

8. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

À ce stade-ci du projet, les terrains pour les structures hors-sol et l'emprise requise pour le raccordement seront majoritairement de propriété publique compte tenu du territoire à traverser. Les terrains visés, les lots concernés ainsi que les propriétaires seront précisés dans le cadre de l'étude d'impact. GMi entend négocier des servitudes de droit de passage et/ou autorisations pour les conduites et l'acquisition d'un terrain pour la construction du poste de livraison.

9. DESCRIPTION DU MILIEU ET DES PRINCIPALES CONTRAINTES

9.1 Description du milieu

Le milieu concerné par le projet a été divisé en quatre zones afin d'en faciliter sa description. Ces zones sont délimitées sur la figure 1. La description du milieu ci-après est effectuée en retenant une direction est-ouest selon l'orientation de l'autoroute 40 et nord-sud selon l'axe de la conduite de Gazoduc TQM.

Zone A

Cette zone est délimitée à l'est par la conduite de Gazoduc TQM, au sud et à l'ouest par un embranchement de la voie ferrée du Canadien National et au nord par l'autoroute 40. Elle est caractérisée par la présence du Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, d'un cimetière et d'un terrain de golf. On y note la présence

de deux secteurs résidentiels dans la partie ouest de la zone de part et d'autre de la rue Sherbrooke ainsi que de deux autres secteurs résidentiels du côté nord de la rue Notre-Dame.

Zone B

La zone B est circonscrite à l'est par un embranchement de la voie ferrée du Canadien National, au sud par la rue Notre-Dame, à l'ouest par le boulevard du Tricentenaire et au nord par l'autoroute 40. Cette zone est majoritairement résidentielle mis à part le secteur délimité par la rue Sherbrooke, le boulevard du Tricentenaire, l'autoroute 40 et le boulevard Henri-bourassa, qui est utilisé principalement à des fins commerciales et industrielles.

Zone C

Cette zone est délimitée au sud par l'autoroute 40, à l'ouest par l'avenue Armand-Chaput, au nord par le boulevard Gouin et à l'est par le Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Il s'agit d'une zone majoritairement industrielle à l'exception d'un secteur en bordure de l'avenue Armand-Chaput et du boulevard Gouin utilisé à des fins résidentielles.

Zone D

Cette zone est située immédiatement à l'est de la zone C et est occupée par le Parc-nature Pointe-aux-Prairies et un terrain de golf.

9.2 Description des points de raccordement

À l'heure actuelle, GMi procède à diverses études, vérifications et/ou consultations relativement au tracé à privilégier de sorte qu'aucun tracé n'a été

arrêté de façon définitive entre les deux points de raccordement prévus. Ceux-ci sont localisés à la figure 1.

Raccordement au réseau de Gazoduc TQM

Tel que mentionné précédemment, le point de raccordement le plus probable au réseau existant de Gazoduc TQM (point A) serait situé du côté sud de l'autoroute 40, en bordure immédiate d'un terrain de golf. Il correspond en fait à un poste de vannes sur le réseau de Gazoduc TQM situé dans la zone A décrite précédemment.

Raccordement au réseau de distribution de GMi

Le point de raccordement au réseau de distribution de GMi (point B) est situé dans la zone C décrite précédemment, plus précisément du côté nord de l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Armand-Chaput. Le raccordement s'effectuera donc en milieu industriel.

9.3 Éléments particuliers

Les éléments particuliers du projet sont présentés ci-après.

Utilisation du territoire

Le projet proposé est situé dans la partie est de l'île de Montréal, plus précisément dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal. Le projet se situe dans un milieu où l'on retrouve une zone récréative formée du Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et du terrain de golf de l'est de Montréal ainsi qu'une zone industrielle située immédiatement à l'ouest. Nous retrouvons notamment dans cette dernière zone, la station de filtration des eaux usées de Montréal, le poste d'Hydro-Québec de

l'est de l'île de Montréal et l'usine de liquéfaction de gaz naturel appartenant à GMI.

Eaux souterraines

Le secteur concerné est desservi en eau potable par le réseau d'aqueduc de la ville de Montréal de sorte que la nappe phréatique n'est pas sollicitée pour l'approvisionnement en eau potable. Les services d'égouts sanitaires et pluviaux du secteur sont desservis également par la Ville de Montréal. Le raccordement de la conduite en bordure de l'autoroute 40 et du terrain de golf (ancien site d'enfouissement) nécessitera toutefois une attention spéciale de façon à s'assurer que la réalisation de travaux dans ce secteur ne viendra pas altérer l'intégrité des dispositifs de confinement de l'ancien site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies, maintenant aménagé en terrain de golf. Ce point, tout comme par exemple la vulnérabilité de la nappe phréatique ou autres éléments sensibles (si présents), seront traités dans le cadre de l'étude d'impact.

Végétation

Les superficies boisées occupent une faible portion de la superficie de la zone à l'étude. Les massifs les plus importants se retrouvent du côté sud de l'autoroute 40, à l'intérieur des limites du Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé dans la zone A. Selon l'information disponible à être validée, le ministère des Ressources naturelles (MRN) aurait identifié un écosystème forestier exceptionnel dans le parc régional de Pointe-aux-Prairies. Cet écosystème forestier exceptionnel sera pris en considération lors de la sélection finale du tracé. Une espèce végétale rare, susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable serait également présente à l'intérieur de la zone à l'étude. Ce point sera également précisé dans le cadre de l'étude d'impact et considéré lors de la sélection finale du tracé.

Faune

Une espèce aviaire rare se retrouverait également à l'intérieur de la zone à l'étude. Ce point sera également considéré dans le cadre de l'étude d'impact.

Aspects socio-économiques et récréatifs

Les tracés considérés jusqu'à présent éviteront les zones résidentielles denses localisées dans les secteurs à l'est et au sud de la zone à l'étude. Toutefois, ces derniers devront composer avec les infrastructures récréatives du secteur, soit le Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et la présence de terrains de golf. Le processus de consultation qui sera mis en place lors de l'élaboration du projet permettra de répondre adéquatement aux préoccupations de la population.

10. PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS APPRÉHENDÉES

Les répercussions sur l'environnement, y compris les impacts de la construction du projet, seront identifiées et abordées dans le cadre de l'étude d'impact.

10.1 Ressource sol

Mis à part les terrains requis pour les installations hors sol, la réalisation du raccordement du réseau de distribution de GMi au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal n'entraînera pas la perte de sol. Des mesures seront mises en place afin de protéger les sols de surface lorsque requis afin de faciliter la remise en état des lieux. Ces mesures s'ajouteront aux mesures qui seront mises en place pour la protection des sols contre l'érosion (hydrique).

À cette étape-ci du projet, peu ou pas d'impacts résiduels sont envisagés relativement la ressource sol.

10.2 Ressource eau

Eaux souterraines

Il est anticipé que les travaux de construction n'auront pas d'impact sur la nappe phréatique. Toutefois, une attention spéciale sera portée lors de la planification et de la réalisation des travaux d'excavation en bordure de l'ancien site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies (maintenant aménagé en golf) au sud de l'autoroute 40 afin de préserver l'intégrité des dispositifs de confinement du site d'enfouissement. Il y a toujours les impacts pouvant être reliés à des fuites possibles d'hydrocarbures sur des équipements ou à des déversements fortuits lors des ravitaillements/entretiens de l'équipement. Ceux-ci sont généralement de faible ampleur et localisés.

Suite à des études détaillées réalisées au besoin, l'étude d'impact identifiera les mesures qui doivent être mises en place pour prévenir tout impact sur la nappe d'eau souterraine de secteur avoisinant le projet.

Eaux de surface

Les travaux de constructions ainsi que les installations prévues seront planifiés de façon à maintenir en tout temps le drainage de surface. L'étude d'impact permettra d'identifier les sources potentielles pouvant causer un impact sur les eaux de surface et indiquera les mesures à mettre en place.

À ce stade-ci du projet, peu ou pas d'impacts résiduels sont à prévoir quant à la ressource eau.

10.3 Ressource air

Poussière

Les conditions d'air ambiant seront susceptibles d'être modifiées au cours de la période de construction par la présence de poussières. De façon générale, les sources potentielles de poussières dans l'air ambiant pour un tel projet et les mesures correctrices appropriées sont bien connues. L'étude d'impact identifiera les sources potentielles de poussières ainsi que les actions correctrices à appliquer en cas de tels événements.

Aucun effet négatif relié à la poussière n'est à envisager dans le cadre de la réalisation des travaux si des mesures adéquates sont mises en place.

Odeurs

La présence d'odeurs est une autre cause susceptible de modifier les conditions d'air ambiant. À cet effet, le poste de livraison incluant des équipements de mesurage, de détente et d'odorisation sera construit selon les normes de l'industrie de façon à rencontrer les exigences de la Ville de Montréal en matière d'émission d'odeurs.

10.4 Ressources biologiques

Végétation et faune

L'installation des conduites ainsi que des installations connexes n'entraînera pas de déboisement de grandes superficies boisées et pourrait se limiter à la coupe de quelques petits bosquets d'arbres. Les données actuelles indiquent la présence d'un écosystème forestier exceptionnel et la présence d'une espèce aviaire rare ou menacée dans le secteur. Ceux-ci feront l'objet d'une attention

particulière au niveau de la sélection définitive du tracé et de l'emplacement des structures hors sol.

10.5 Aspects socio-économiques

Il est prévu que l'ensemble des travaux de construction et d'exploitation n'auront que très peu ou aucun effet négatif significatif en ce qui a trait aux aspects socio-économiques.

Accès et circulation routière

Les infrastructures routières nécessaires à l'accès du site sont déjà existantes et aucune augmentation significative du trafic routier n'est à prévoir. Par contre, il se peut que la conduite à basse pression soit localisée en partie dans des emprises de rues de sorte que la circulation pourrait être entravée durant la construction. Il faut souligner toutefois qu'il ne s'agit de rues moyennement à peu fréquentées.

Niveau sonore

Il est bien connu que des activités de construction impliquant des équipements lourds, des déplacements de véhicules de construction par exemple, peuvent être une cause d'augmentation du niveau de bruit tout comme le bruit provenant du poste de livraison lorsque ce dernier sera en opération. Les mesures correctrices reliées au contrôle du bruit sont également bien connues et permettent généralement de maintenir des niveaux sonores acceptables.

Les sources potentielles de bruit lors de la construction et de l'exploitation de ce réseau de raccordement seront évaluées dans l'étude d'impact et les mesures correctrices requises seront indiquées. Il faut toutefois rappeler que les installations et les travaux seront situés majoritairement en milieu industriel et

dans un secteur voisinant l'autoroute 40, qui est elle-même une source importante de bruit de sorte que le niveau de bruit n'augmentera pas de façon significative.

Impacts visuels

La plupart des installations requises pour le raccordement des deux réseaux seront souterraines à l'exception du poste de livraison. Les impacts visuels anticipés seront liés en majeure partie à la présence du poste. Ces impacts seront évalués lors de l'étude d'impact et les mesures d'atténuation (si requises) seront précisées.

10.6 Synthèse des impacts

La plupart des effets potentiels sur les ressources eau, sol et air ainsi que sur le milieu ambiant seront très localisés et de courte durée (limités à la période de construction) si on fait exception des impacts résultant de la présence du poste de livraison. Les projets similaires réalisés par le passé ont démontré qu'il est possible d'atténuer les impacts associés à l'aide de technologies connues faisant en sorte qu'aucun effet significatif résiduel n'est anticipé

11. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET ET COÛTS

Le promoteur prévoit débiter, sous réserve des autorisations réglementaires et gouvernementales, la construction au début du mois de juin 2004 pour une mise en gaz en octobre 2004. L'évaluation des coûts de construction indique que le promoteur devra déboursier un montant d'environ 11,4 millions de dollars incluant le démantèlement du gazoduc sous le pont Jacques-Cartier. Des études technico-économiques plus approfondies seront réalisées pour valider ces coûts.

12. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Aucune phase ultérieure n'est prévue au présent projet.

13. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Bien que les modalités de consultation publique ne soient pas encore définitivement déterminées, il est prévu que le plan de communication devrait inclure la publication d'un préavis dans un journal local et dans un quotidien largement distribué (à être identifié) ainsi qu'un événement de consultation publique de type « Portes ouvertes ».

14. CERTIFICAT RELATIF À L'AVIS DE PROJET

Nous certifions que tous les renseignements contenus au présent avis de projet relatif au raccordement du réseau de distribution de gaz naturel de GMi sur l'île de Montréal, sont exacts et au meilleur de notre connaissance.



Claude Veilleux, ing. & agr.

Urgel Delisle & associés inc.

Le 11 avril 2003

K:1331313313Av01.doc

ANNEXE

ANNEXE A

Documents administratifs

GAZ MÉTROPOLITAIN, INC.

Certificat

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée du Comité exécutif du Conseil d'administration de Gaz Métropolitain, inc. tenue le 25 mars 1993.

**CERTIFICATS D'AUTORISATION EN VERTU DE
LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

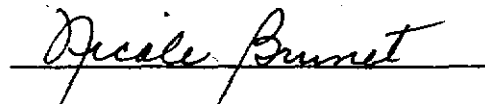
Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu:

QUE la Compagnie, agissant à titre de commandité de Société en commandite Gaz Métropolitain, soit et elle est par les présentes autorisée à présenter des demandes de certificats d'autorisation au Ministère de l'environnement du Québec, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement; et

QUE l'un ou l'autre du vice-président, Exploitation, du directeur, Ingénierie et Construction, du secrétaire corporatif ou du secrétaire adjoint, soit et il est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Compagnie, lesdites demandes de certificats.

Je soussignée, NICOLE BRUNET, Secrétaire adjoint de Gaz Métropolitain, inc., certifie que la résolution susmentionnée a dûment été adoptée par le Comité exécutif du Conseil d'administration de la Compagnie lors d'une assemblée tenue le 25 mars 1993 et que ladite résolution est toujours en vigueur.

DATÉ à Montréal, ce 27^e jour de février 2001.



NICOLE BRUNET
Secrétaire adjoint



Procuration

Par la présente, Société en commandite Gaz Métropolitain mandate la firme Urgel Delisle et Associés aux fins de présenter les documents concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'un futur poste de livraison dans l'est de Montréal.

Daté à Montréal, Québec

Ce 9 avril 2003

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
GAZ MÉTROPOLITAIN
Par son commandité
Gaz Métropolitain, inc.

Jacques Charron
VP Exploitation

Nicole Brunet
Secrétaire corporatif adjoint

